

vernementale qui a été fondamentalement défectueuse; j'estime qu'il ne faut pas l'oublier.

A mon avis, le programme LIFT en est l'exemple le plus récent. J'espère bien qu'aucun gouvernement n'essaiera de présenter des politiques de commercialisation, ou d'appliquer la mesure législative dont nous sommes saisis comme l'a fait le gouvernement en se servant de la loi sur la Commission canadienne du blé pour présenter son programme LIFT.

Quand ils parlent de l'opération LIFT, les fermiers ont recours à un terme plutôt familier et très réaliste. Si je me servais de ce terme à la Chambre, je me ferais sans doute rappeler à l'ordre. Je pourrais peut être en parler de la manière dont les fermiers en parlent. Ils disent que l'opération LIFT est un enfant de chœur de plan. Je crois que les fermiers ont raison de parler ainsi, si l'on songe à la réponse que j'ai obtenue à une demande de documents que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* quelque temps après la déclaration du ministre d'État (M. Lang). Le 25 mars, une motion pour la production de documents était déposée où je demandais:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes les études et rapports préliminaires préparés pour le gouvernement relativement aux programmes de diminution des stocks futurs et de réduction des emblavures de blé.

Quelle a été la réponse du gouvernement? Quand la motion a été proposée à la Chambre des communes, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale qui, ce jour-là, s'occupait des demandes de documents à la Chambre, a répondu ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, l'honorable Otto E. Lang, ministre d'État, me fait savoir que le gouvernement n'a pas commandé les études ou les rapports préliminaires dont le député demande le dépôt. Ce sont les fonctionnaires qui ont préparé les travaux préliminaires sur le sujet. Cependant, ces documents sont d'ordre administratif et, partant, confidentiels. Comme il n'y a pas de document à déposer, le ministre demande au député de retirer sa motion.

A mon sens, cela dénote un manque d'application et de prévoyance dans la présentation de l'opération LIFT aux Canadiens. Je soutiens en outre, monsieur l'Orateur, que si le gouvernement tient à poursuivre des consultations utiles avec les fermiers canadiens au sujet des problèmes futurs en matière de commercialisation, il lui faudra procéder autrement qu'il ne l'a fait pour l'opération

LIFT. Je suggère au ministre de l'Agriculture, qui est présent, et au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, également à sa place, que lorsqu'ont eu lieu les consultations avec les organismes agricoles à propos de l'opération LIFT avant que l'annonce n'en soit faite, le plan étudié était différent de celui qui a finalement été annoncé. Si c'est faux, je mets au défi l'un ou l'autre ministre de se lever pour le dire.

Je prétends que cela témoigne de la faillite de la politique gouvernementale quand il s'est agi de traiter du domaine entier de la commercialisation des produits agricoles. Je prétends que l'opération LIFT et la façon dont elle a été amenée est une déformation et une perversion du principe même de la commercialisation régulière.

**Une voix:** Et comment, donc!

**M. Burton:** Si c'est là une indication de ce que le gouvernement fera dorénavant en matière de législation sur la commercialisation, alors on peut certes avoir de sérieuses raisons de douter de la valeur du projet de loi dont nous sommes saisis maintenant. J'aurais d'autres remarques à faire, mais le temps me manque. Avant de signaler qu'il est dix heures, me permettriez-vous, monsieur l'Orateur, de souligner que le député de Selkirk (M. Rowland), qui est à la Chambre en ce moment, s'est aussi vivement intéressé à cette mesure législative. C'est la première occasion qui s'offre à moi de le féliciter de son élection.

**Des voix:** Bravo!

**M. Burton:** Monsieur l'Orateur, me permettriez-vous aussi de prendre une minute pour signaler le rôle unique que le député de Selkirk a entrepris de jouer en devenant membre de cette Chambre. En 1968, quelque 96 députés ont été élus pour une première fois. L'élection de l'un d'entre eux a été déclarée nulle et sans effet. Depuis 1968, aux deux élections partielles qui ont eu lieu avant celle de Selkirk, les mêmes députés ont été réélus. Les 95 d'entre nous demeuraient donc les cadets de la Chambre. Maintenant nous avons un nouveau député et les 95 d'entre nous peuvent se dire qu'ils ont pris de l'âge. C'est le député de Selkirk qui est maintenant le cadet. Certes, il ne faut pas qu'il sous-estime ce nouveau rôle mais qu'il songe plutôt qu'il a remplacé 95 députés. Puis-je dire qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?